

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de santé

**Décision n° 2008.12.086/MJ du 3 décembre 2008 portant nomination d'un membre de la Commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale**

NOR : SJSX0831278S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 3 décembre 2008,

Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;

Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé et modifiant le code de la sécurité sociale et le code de la santé publique ;

Vu les articles L. 165-1 et suivants et R. 165-1 et suivants du code de la sécurité sociale ;

Vu le décret du 20 décembre 2004 portant nomination des membres de la Haute Autorité de santé et du président du collège ;

Vu le décret du 10 janvier 2008 portant nomination des membres de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision du collège de la Haute Autorité de santé du 19 mars 2008 portant nomination des vice-présidents et des membres de la Commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Costagliola (Dominique) est nommée membre titulaire ayant voix délibérative de la Commission d'évaluation des produits et prestations mentionnée à l'article L. 165-1 du code de la sécurité sociale, en remplacement de M. le professeur Eric Vicaut, démissionnaire.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le 3 décembre 2008.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR L. DEGOS